



Diocèses

L'Eglise catholique est organisée en diocèses, régions confiées à un évêque qui en a la responsabilité pastorale. Le territoire helvétique est composé de six diocèses et de deux abbayes territoriales. Le canton de Vaud a la particularité unique en Suisse de se situer à cheval entre deux diocèses : celui de Sion pour la région du Chablais et celui de Lausanne, Genève et Fribourg pour le reste du territoire vaudois.

Système dual

En Suisse, les catholiques ont développé un système original qui consiste à épauler les structures ecclésiales chargées de la pastorale par des structures démocratiques qui gèrent les aspects financiers et administratifs et entretiennent les liens avec les autorités cantonales. Dans la plupart des cantons, surtout en Suisse alémanique, ces entités sont des corporations ecclésiastiques. En Suisse romande, ces entités sont surtout organisées sur le mode associatif en fédérations.

Situation dans le canton de Vaud

La Fédération catholique a été créée par les paroisses dans le but d'assumer la gestion financière, administrative et structurelle de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud et d'approfondir les liens avec l'Etat. Elle œuvre en soutien de l'action pastorale et soulage les responsables ecclésiastiques des tâches temporelles.

Depuis 2003, la Constitution vaudoise reconnaît l'Eglise catholique romaine telle qu'elle est constituée dans le canton. La Fédération est ainsi devenue, en 2007, Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) et a acquis un statut d'institution de droit public. Elle bénéficie d'une subvention de l'Etat de Vaud destinée à lui assurer les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'Eglise au service de toutes et tous dans le canton. La Fédération catholique est pilotée par un Comité composé de bénévoles.

